



Électricité de Strasbourg S.A. - GF Trésorerie
26, boulevard du Président Wilson - F-67932 Strasbourg Cedex 9
S.A. au capital de 71 693 860 € - RCS Strasbourg 558 501 912
Tél. 03 88 20 69 08 - Fax 03 88 20 69 10 - www.es.fr

- **Formulaire de demande d'envoi de documents**
- **Vos questions**

Assemblée générale mixte à huis clos du jeudi 28 mai 2020

Documents et formulaire de vote 2020

Consultez, téléchargez ou imprimez tout ou partie des documents relatifs à l'Assemblée générale mixte et retrouvez le formulaire de vote par correspondance sur notre site internet :

[www.es-groupe.fr/Investisseurs et actionnaires/espace-actionnaires](http://www.es-groupe.fr/Investisseurs_et_actionnaires/espace-actionnaires)

Ou demandez une version papier en cochant les cases ci-dessous :

- Je souhaite recevoir le rapport d'activité 2019, rapport accompagné de tous les documents prévus à l'article R225-83 du Code du commerce
- Je souhaite recevoir un formulaire de vote par correspondance

À votre écoute

Faites-nous part de vos remarques ou suggestions ci-dessous ou par internet à :

actionnaires@es.fr en notant toutefois que, s'il s'agit de questions à poser à l'Assemblée générale mixte, elles doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par courriel à l'adresse dédiée : questions_ag_actionnaires@es.fr :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Attention important

Merci d'indiquer :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro d'actionnaire :

Processus d'envoi et de traitement des questions écrites

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire, quelle que soit la fraction du capital qu'il représente, peut poser des questions écrites se rapportant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte.

Celles-ci sont à envoyer au siège social à l'adresse postale :

**Électricité de Strasbourg S.A,
Secrétaire du conseil d'administration
26 boulevard du Président Wilson,
67932 Strasbourg Cedex 9,**

par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique :

questions_ag_actionnaires@es.fr

au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée générale, soit le **vendredi 22 mai 2020**.

Ce droit sera ouvert pour les actionnaires à compter du jour de la publication sur le site de la société www.es.fr des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte prévus par la Loi, soit le **06 mai 2020**.

Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site internet :

[www.es-groupe.fr/Investisseurs et actionnaires/espace-actionnaires](http://www.es-groupe.fr/Investisseurs-et-actionnaires/espace-actionnaires) .